



## 2 huissiers mandatés par l'URSAFF pour une créance en cours de règlement

Par **Mme PROFFE**, le **14/09/2019** à **17:25**

Bonjour,

Après avoir commencé à régler une dette d'environ 1000 euros à raison de 150 euros par mois, sans nouvelles de l'huissier, je reçois un nouveau commandement de payer émanant d'un nouveau cabinet d'huissier. Qui dois-je payer, contacter, ....bref....Que faire....A ce jour je n'ai payé que 300 euros de ma dette mais je sens bien que ce nouveau rebondissement va me coûter cher....J'ai reçu la lettre ce jour, samedi, à mon retour de vacances, que dois -faire pour me mettre en règle sans me faire ponctionner par deux cabinets d'huissiers qui sont à priori tous deux mandatés par l'URSSAF? J'ai l'impression que mon ancien département, qui avait transféré la dette, a repris la main et repart à zéro comme si j'avais fait la sourde oreille, ce qui n'est pas le cas?